

Le Conseil Municipal s'est réuni le Mardi 12 Février 2019, sous la présidence du Maire Alain Marzin.

Ordre du jour :

**1- Aménagement de la rue de la gare, des 3 frères Manac'h, et de la scierie, et place de la gare :**

Différentes réunions de travail ont eu lieu, afin d'aboutir au projet. Une réunion publique a également eu lieu le mercredi 6 Février dernier.

Le Département a d'autre part été sollicité pour un transfert de domanialité afin de passer la rue de la gare en voie communale (actuellement elle est Départementale) et de rendre la rue du 19 Mars Départementale.

La présentation du projet aux membres du Conseil Municipal a été faite par le cabinet Horizon, qui assure la mission de Maitrise d'oeuvre.

Avis favorable du Conseil Municipal pour le projet qui pourrait être réalisé sur 2 exercices budgétaires ( 2019 Rues, 2020 aménagement de la place de la gare).

**2 – C C K B :** Le rapport d'activités 2017 a été présenté au Conseil Municipal.  
Avis favorable.

**3- C C K B :** Le rapport SPANC 2017 a été présenté au Conseil Municipal.  
Avis favorable.

**4- Syndicat Mixte Kreiz- Breizh Argoat :** (désignation des délégués).

Le nouveau syndicat regroupant désormais après fusion ,( le syndicat du Centre Bretagne / le syndicat de St Nicolas / le syndicat de St Maudez , et depuis le 1er Janvier 2019 celui de l'Argoat) , pour constituer le Syndicat Mixte en eau potable du Kreiz- Breizh- Argoat. Ce nouveau syndicat représente désormais 2.000kms de linéaire de canalisations.

La commune de Maël- Carhaix au vu de sa population, devait désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants. Ont été désignés titulaires : A Marzin et S Rouault et suppléants : G Le Foll et D Glez.

Avis favorable du Conseil Municipal.

**5- Prestation annuelle d'assistance en assurance :**

Par délibération du 15 Nov 2017, le Conseil Municipal avait confié une mission d'audit et d'assistance pour la consultation des marchés d'assurance au Cabinet Consultassur. Suite a l'attribution des différents lots , ce dernier propose une prestation annuelle d'assistance en assurance .

Coût annuel de la prestation : 808,20 € TTC.

Avis favorable du Conseil Municipal.

**6 – Réhabilitation du réseau d'assainissement :**

Par délibération du 13 Septembre 2018, le Conseil Municipal validait l'attribution du marché de réhabilitation du réseau d'assainissement à l'entreprise ATEC, pour un montant de travaux de 165.573, 60 € TTC. Le Cabinet IRH , maitre d'oeuvre pour ce programme signale qu'il y aurait lieu d'attribuer une mission de contrôles des réalisations.

Cette mission comprendrait :

a) l'inspection télévisée des canalisations réhabilitées, des branchements et

**boites de branchements.**

**b) Essais d'étanchéité des collecteurs, des regards, et branchements.**

**c) Essais de rigidité.**

**Une consultation a été lancée et les offres analysées par I R H.**

**La proposition d'ACT diagnostic de Ploumagoar étant la plus favorable montant :  
7.463,40 TTC.**

**Avis favorable du Conseil municipal.**

#### **7 – Renouvellement de la convention nuisibles FGDON :**

**Suite au constat d'un nombre très important de ragondins sur la commune, le Conseil Municipal avait décidé d'adhérer à la Fédération des Groupements de défense contre les organismes nuisibles (FGDON), en Novembre 2016.**

**Cette convention prévoit un prêt de cages ainsi que l'organisation technique et déclarations de piégeage, ainsi que le comptage de choucas avec la participation de la société de chasse. Pour info : 125 ragondins ont été piégés en 2018.**

**Coût de la cotisation 2019 : 245,90 € TTC.**

#### **8- Installation Classée .**

**Une consultation est ouverte à la mairie de Rostrenen du 8 Février au 8 Mars 2019 sur la demande présentée par l'EARL Cédric Hénaff afin d'être autorisé à exploiter un élevage avicole au lieu dit « Ty Lann Vonen » à Rostrenen avec augmentation des effectifs avicoles soit après projet 39900 emplacements et la mise à jour de la gestion des déjections.**

**Avis favorable du Conseil Municipal.**

#### **10- Point supplémentaire :**

**Le Conseil donne un avis favorable pour l'acquisition d'un épandeur de Maerl d'occasion, pour un montant de 150€.**